

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_081

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION REUNION DES
TALENTS**

« LE FESTIVAL ARLEO » EDITION 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
40	6	2	46

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_081

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION REUNION DES
TALENTS -
« LE FESTIVAL ARLEO » EDITION 2026**

I – CONTEXTE

Arléo, un festival artistique hors du commun s'est déroulé du 8 au 10 mai dernier dans le village d'Hell-Bourg dont l'ambition était de promouvoir et de développer le territoire à travers le prisme de la culture et de l'éducation.

Initié par l'Association la Réunion des Talents, ce festival multidisciplinaire et intergénérationnel avait comme objectif de faire émerger un véritable village d'artistes permettant de stimuler la création, l'échange et la diffusion artistique. Il s'agissait aussi d'inscrire cet évènement comme un outil durable au service d'un territoire et en soutien aux actions culturelles et sociales qui mettaient en valeur ce territoire, sources de participation large et de fierté collective.

Arléo a de nouveau choisi le village d'Hell-Bourg. Ce lieu labellisé « Le plus beauvillage de France » respire l'histoire et le patrimoine avec ses cases authentiques, ses rues colorées, ses sites évocateurs et est riche d'une vie associative dans le secteur de la culture, de l'éducation ou encore de l'environnement.

ARLEO interroge ce qui fait le patrimoine et ses modes de transmission : qu'est-ce qui est patrimoine pour chaque individu? Comment la transmission se fait-elle entre les générations ? Reste-t-il des histoires de famille ou des légendes qui ont fait que Hell-bourg est devenu ce qu'il est ? Pourquoi le village de Hell-Bourg est-il devenu le village créole par excellence ? Quel processus s'est mis en place pour qu'il devienne le village touristique de La Réunion et le seul village au Label «Le plus Beau Village de France» Que nous dit-il de nous même, en tant qu'individu, en tant que réunionnais(e) ? C'est à travers ces questionnements que ARLEO revisite Hell-Bourg afin de faire dialoguer les arts et les patrimoines tout en nous faisant dialoguer avec eux. ARLEO est un évènement multidisciplinaire et intergénérationnel accessible à tous. Il propose un rendez-vous d'envergure, s'articulant autour d'installations artistiques, de rencontres, de discussions, de performances, de musiques, d'ateliers et d'animations qui se déroulent dans l'intimité de l'espace urbain d'Hell-Bourg.

II- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le coût global de cet évènement s'élève à 372 000,00 €. Dans le cadre de son engagement en faveur du développement culturel et de l'attractivité du territoire, la CIREST propose d'apporter son concours financier à l'organisation de ce festival à hauteur de 15 000,00 €, afin de contribuer à la réussite de cette manifestation et au rayonnement du territoire Est.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** la délibération n° 2022-C004 du Conseil Communautaire relatives aux modification statutaires ;

- **VU** la délibération n° 2022-C78 du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2022 relative à la proposition d'élargissement de la compétence supplémentaire dans le domaine culturel du spectacle vivant, ;
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération ;

Considérant,

- la volonté de la CIREST de développer l'attractivité de son territoire,
- l'objectif que l'évènement ARLEO représente un évènement culturel majeur pour le cirque de Salazie,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport,
- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 15 000 € à l'Association Réunion des Talents,
- **DE VALIDER** les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER